

/// PRÉSENTATION

Le DEJEPS SE permet d'exercer le métier d'entraîneur sportif en compétition dans une des trois disciplines Olympiques.

/// PRÉREQUIS

- ✓ Obtenir les TEP ;
- ✓ Être âgé de 18 ans minimum avant la date de fin de la formation ;
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou équivalent ;
- ✓ Avoir un cheval de compétition disponible pour la formation.

/// MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternant les périodes se faisant en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

/// RENSEIGNEMENTS

ARFA
4, rue de la Prévoyance - 75019 Paris
Tél : 01 42 45 92 30 | contact@arfa-idf.asso.fr
www.arfa-idf.asso.fr



/// TARIF ET PUBLIC VISÉ

Le coût de la formation est pris en charge totalement pour :



Les apprentis : personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles) ;

Les **demandeurs d'emploi** inscrits à France Travail via les actions de formation conventionnées par la Région Île-de-France.



/// MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ARFA assure la mise en relation et le suivi de l'inscription avec l'organisme de formation partenaire.

/// DURÉE

8 à 12 mois selon le statut du candidat

/// DÉBOUCHÉS

Métiers envisageables :

- ✓ Entraîneur d'équitation ;
- ✓ Coach d'équitation ;
- ✓ Moniteur d'équitation.

